

Ce Comité technique a lieu en 2e convocation suite au boycott intersyndicale de la première séance, avec la lecture d'une déclaration liminaire intersyndicale.

Pour la CGT tout laisse à penser que la mission CAP 22 ne s'avère être qu'une opération visant à habiller de profondes remises en cause des missions publiques, et également une menace grave contre le Statut Général et tou-te-s les agent-e-s.

Ces politiques vont venir fortement aggraver une situation où déjà, que ce soit dans les administrations de l'État, dans les hôpitaux publics et dans les collectivités territoriales, on ne compte plus les services fonctionnant dans des conditions dramatiques, sans les moyens nécessaires - qu'il soit humain ou budgétaire - et dans lesquels les conditions de travail sont détériorées comme jamais.

La directrice nous a informé que pour le moment elle n'avait pas d'information particulière sur la CAP 22 que les informations seront communiqués plutôt vers mi\_mai.

#### **Point1 :Rénovation du tableau de bord de veille sociale(TBVS).**

Nous estimons que tous les indicateurs devrait apparaître dans le tbvs sans exclusive. Pour les élu-e-s CGT l'important est de savoir ce que la direction mesure est mis en place pour répondre aux inquiétudes des agents qui subissent pression et politique de rigueur. En effet notre crainte et qu'il en soit du tbvs comme un baromètre social : un constat extrêmement négatif sur les conditions de travail et les réformes mais aucune action sinon la poursuite des restructurations et des suppressions d'emplois et

bientôt avec la CAP 22, si il devait être mis en œuvre, des abandons de mission. La Direction est ennuyée, nous dit que les indicateurs proposés par le groupe de travail (solidaires et CGT) est très pertinent elle retient 4 indicateurs.

- 1/Taux d'absentéisme pour maladie
- 2/Nombre de maladies professionnelles déclarées.
- 3/Emplois non pourvus
- 4/nombre d'accident de service.

La direction propose de prendre en compte également :

- 1/La moyenne d'âge des agents par service, catégorie de service et au niveau de la direction.
- 2/Nombre d'actes de violence verbale ou physique au travail entre collègue.
- 3/Taux de refus de participation à l'entretien professionnel.

*La direction ayant accepté de prendre en compte tous les indicateurs, nous avons voté POUR.*

#### **Point2 :Réorientation des géomètres sur les travaux fiscaux.**

Il s'agit d'une réorientation d'une partie du travail des géomètres vers la mission Fiscale. La direction nous affirme que les géomètres conserveront leurs compétences car le volume de charge de travail ne devrait pas dépenser 30 % des travaux et dépendra des demandes des collectivités locales.

Les travaux de levers de bâtis ne seront attribués aux géomètres qu'en fonction des enjeux, de l'importance des nouveaux bâtis. La mise à jour des bâtis au plan sans enjeux majeurs relèveront d'une coopération technique entre la DGFIP et l'IGN, en mettant en œuvre des moyens techniques performants via, néanmoins, la sous-traitance par une société de droit privé qui en retirera des profits financiers selon des renseignements récents (voir tract : « [OPA sur le Cadastre](#) » sur le site national CGT et articles de presse). Nous avons déploré cette sous-traitance : l'austérité pour l'administration, les profits pour le privé.

Par ailleurs, la mise à jour du plan à partir de photos aériennes constate le réel quand les

plans cadastraux sont à l'échelle ; les plans à une lettre, notamment, sont des plans napoléoniens à une échelle moins précise que les plans à 2 lettres. Les services fonciers et donc les géomètres disposent, pour répartir les erreurs et imprécisions du plan, de tables d'erreurs tolérées. Il s'agit de documents de travail techniques. Nous nous priverons de cette approche plus fine.

Pour la CGT, les attaques contre la mission cadastrale se multiplient : réorientation autoritaire de la mission pour des motifs évasifs, convention opaque liant IGN et DGFIP sur RPCU..., les odeurs qui se dégagent sont nauséabondes pour la mission...

### **Point 3 : Déploiement de la nouvelle organisation RH et du nouveau Système d'information SIRHIUS.**

La DGFIP va remplacer ses 2 systèmes d'information RH Agora et Gap/Gat par Sirhius à la fin du mois de mai 2018.

En janvier 2019 seront mis en place 2 nouveaux acteurs : 10 centres de services des ressources humaines (CSRH) et un service d'information aux agents (SIA), installé à Melun, de compétence nationale. Les CSRH seront en charge de la gestion du dossier administratif et de la pré-liquidation de la paie des agents.

Le SIA constituera l'interlocuteur unique de l'agent pour toute question sur la gestion administrative et la paie. Il sera chargé de répondre aux questions les plus fréquentes des agents.

Dans le Finistère, cette réorganisation conduit au transfert de 5 emplois. Un parcours de formation de 9 jours est organisé de février à avril 2018 pour tous les gestionnaires RH actuels.

Une organisation transitoire du service sera mise en place pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2018 compte tenu du décalage entre le transfert des missions au 1er janvier 2019 et les mouvements de personnels dès le 1er septembre 2018.

Pour le grand Ouest, le CSRH est situé à SAINT BRIEUC. 36 collègues y travailleront.

Le départ de cette mission a pour conséquence une perte de proximité pour

les agents. Cela implique également un changement de métier forcé pour les agents finistériens qui le subissent.

**La CGT est opposée à la constitution de ces pôles supra-départementaux comme elle est opposée aux pôles départementaux.**

### **Point 4 : Recrutement de volontaires dans le cadre du service civique.**

La direction nous informe que seulement 2 jeunes ont eu les compétences pour ce recrutement, peu de jeunes intéressés.

La CGT est opposée à ce type de recrutement car le montant de la rémunération est dérisoire au regard de l'investissement demandé, en effet avec un salaire inférieur à 600 € mensuel pour 24 heures, il est difficile de vivre décemment.

La CGT conteste cette main d'œuvre "low cost" qui augure des recrutements sous contrats, et considère que la DGFIP n'est pas l'administration la mieux adaptée pour accueillir des services civiques.

Nous revendiquons des emplois statutaires pérennes.

### **Point 5 : Campagne déclarative d'impôt sur le revenu 2018, modalités organisationnelles.**

La CGT finistère a rappelé l'inquiétude générale des personnels. Le PAS et l'obligation de déclaration par internet des foyers dont les revenus sont supérieurs à 15000 euros sont deux éléments qui affecteront sensiblement l'accueil physique dans nos sites. Les agents ont une formation minimaliste, certains sont lâchés dans les pools téléphoniques sans formation rassurante, les SIP sont en sous effectif chronique, et la campagne semble avoir démarré bien avant l'heure...

S'agissant de l'accompagnement accueil des usagers par les agents PCE et vérificateurs, la CGT a réaffirmé qu'il ne serait PAS QUESTION de créer les adresses mail des contribuables. Les agents de la DDFIP ne travaillent ni pour google, ni pour la poste... A la demande des collectivités, des permanences sont mis en place :

2 à Guipavas et Fouesnant. Pour Crozon, une demande du comité d'usager en a fait la demande, la direction se met en contact avec la Mairie.

**Point 6 : Réorganisation du traitement des remboursements de crédit de TVA.**

Nous n'avons pas présenté de critiques à cet égard. En effet les demandes de remboursement de crédits de TVA sont sources de programmation de contrôle fiscal.

Les demandes de plus de 100 000 euros sont toujours du ressort de la DDFIP mais traitées désormais par la division du contrôle fiscal au lieu de celle des affaires juridiques et du contentieux.

Une partie des demandes inférieures à 100 000 euros a été attribuée aux PCE pour soulager les SIE; le surcroît de travail pour les PCE est très mesuré, les demandes ayant notablement diminué. L'examen d'un plus grand nombre de demandes peut être source de renseignements pour les PCE.

**Point 7 : Rapport d'activités 2017.**

Le rapport d'activité a été présenté.

Le chiffre du crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'emploi est incomplet, la direction doit nous donner plus de précisions.

**Point 8 : Budget de la DDFIP 29 Bilan**

**2017 et prévisionnelle 2018.**

Des efforts devront être fournis concernant l'affranchissement avec Clic'Easy et le PES ASAP (facturation pour les collectivités locales)

**Point 9 : point CHSCT.**

Remplacement de la fiche d'impact par un dossier de présentation d'un projet.

Le direction est en attente d'un guide pour connaître le mode opératoire pour nourrir ce dossier.

**Questions Diverses :**

Restauration Morlaix et Châteaulin : des études sont en cours car la fréquentation n'est pas suffisante pour être rentable.

Pour la CGT, une restauration à caractère social ne doit pas être rentable ! La CGT revendique une restauration collective pour tous, de qualité.

Tour de France : une demi-journée sera accordée aux agents de tous les services de Quimper TY NAY lors du passage du tour de France car la circulation sera bloquée.

La CGT demande l'équipement du local syndical de Quimper Ty ay, d'un ordinateur et d'une imprimante, La direction a accepté.



**Bulletin d'adhésion**

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

<p><b>SECTION :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Actif <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Retraité</p> <p>Je souhaite m'abonner à :</p> <p><input type="checkbox"/> la Nouvelle Vie Ouvrière</p> <p><b>Facultatif &gt; Pour les agents A et A+</b> Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres &amp; Techniciens)</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire. La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.</p> <hr/> <p>RESERVÉ À LA SECTION</p> <p>Saisie CoGiTiel par la section</p> <p>le: .. / .. / .....</p> <p>Date de réception au bureau national,</p> <p>le: .. / .. / .....</p>	<p><b>NOM :</b> .....</p> <p><b>Prénom :</b> .....</p> <p><b>Date de naissance :</b> .. / .. / .....</p> <p><b>Catégorie :</b> ..... <b>Grade :</b> ..... <b>Echelon :</b> .....</p> <p><b>Filière fiscale</b> <input type="checkbox"/> <b>Filière publique</b> <input type="checkbox"/></p> <p><b>Adresse administrative :</b> .....</p> <p><b>Adresse pour l'envoi de la presse :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Adresse administrative <input type="checkbox"/> Adresse personnelle (préciser) : .....</p> <p><b>Tél. :</b> .....</p> <p><b>Mel :</b> .....</p> <p><b>Date :</b> .. / .. / ..... <b>Signature :</b> .....</p>
---	---

